

Covoiturons d'urgence¹

Action pilote pour des déplacements domicile-travail économes en CO²

*Une initiative du Conseil de développement
de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et d'ALEC01*

28/08/19

Résumé

Le Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) s'est saisi de l'enjeu de l'urgence climatique et a fait une série de propositions concernant la mobilité, le bâti et l'agriculture. À propos de la mobilité, la proposition prioritaire est d'amener les entreprises du territoire à s'engager en faveur du covoiturage domicile-travail et du télétravail. Les dirigeants de la CA3B ont reconnu l'intérêt de cette proposition.

Deux personnes du Conseil de développement se sont portées volontaires pour conduire bénévolement une action pilote impliquant une dizaine d'entreprises entre septembre et décembre 2019. L'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC01) s'est jointe à cette initiative qui a reçu l'aval de la CA3B.

Cette action mobilise une dizaine d'entreprises et applique une méthode de travail innovante en vue de créer en leur sein un engagement durable en faveur des nouvelles mobilités. Les entreprises vont initier un dialogue pérenne sur la question des déplacements domicile-travail, préparer et lancer des mesures simples et concrètes adaptées à leur contexte et partager les idées et les retours d'expérience lors de réunions d'échanges inter-entreprises.

Il s'agit d'une action pilote conduite dans la perspective d'un déploiement ultérieur au-delà des dix entreprises participantes. L'action va alterner du travail en entreprise et des séances d'échanges inter-entreprises. Trois cycles se succéderont de septembre à novembre 2019. Le processus se terminera par une réunion publique de présentation des résultats, des leçons apprises et des perspectives qui auront été ouvertes.

¹ Ce titre est provisoire. Il a le défaut de ne pas évoquer le télétravail ni les entreprises – voici des alternatives : 'Au travail sans CO²' ; 'À l'heure au travail, à temps pour le climat'.

La mobilité : urgence des urgences

Fin 2018, le Conseil de développement² de la Communauté d'agglomération³ du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) a créé en son sein un groupe de travail sur l'urgence climatique pour faire des propositions applicables au territoire. Cet enjeu mérite la mobilisation de toutes les énergies car tous les autres combats n'ont aucun sens si celui-ci est perdu. Pour prendre sa part dans la bataille, notre pays s'est engagé à diviser par quatre ses émissions de CO² entre 1990 et 2050. Or nous sommes complètement en dehors de la trajectoire qui permettrait d'atteindre cet objectif.

C'est dans le domaine de la mobilité que nous prenons le plus de retard et c'est justement le secteur des transports qui est la première cause d'émissions de gaz à effet de serre dans notre territoire. C'est pourquoi les premières propositions du groupe de travail ont concerné la mobilité. Elles ont été faites après avoir posé et en discuté trois questions :

- Sur quoi les acteurs de notre territoire ont-ils le pouvoir d'agir ?
Essentiellement sur la mobilité locale des habitants.
- Où y a-t-il des marges de manœuvre pour agir en urgence ?
Essentiellement sur le changement des habitudes de mobilité.
- Sur quoi devrions-nous agir en priorité ?
Là où il y a le plus d'émissions de CO² à économiser à court terme.

Voici les trois propositions qui ont été faites (par ordre de priorité) :

- Rencontrer les principales entreprises du territoire, les amener à accompagner des changements de mobilité au sein de leur personnel et les réunir périodiquement pour des échanges d'expériences.
- Faire un appel aux communes de la périphérie et amener des 'villages pilotes' à accompagner des changements de mobilité au sein de leur population.
- Tester des solutions innovantes de mobilité sur deux territoires d'expérimentation.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil de développement en mars 2019. Les dirigeants de la CA3B ont reconnu leur intérêt, en particulier celui de la première proposition sur laquelle porte ce document.

Mobilité domicile-travail : c'est le moment de changer de vitesse

Par rapport au traditionnel déplacement en voiture solo, le covoiturage domicile-travail peut diviser les émissions de CO² par deux ou plus. Il est particulièrement justifié pour les déplacements longs (plus de 10 km). Cette pratique est encore minoritaire (de l'ordre de 5% des déplacements) mais l'expérience montre qu'elle peut s'accroître rapidement si elle est activement soutenue au sein des entreprises. Quant au télétravail, il a un impact encore meilleur sur le climat et il peut être encouragé par les entreprises

² Conseil consultatif composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du territoire

³ La Communauté d'agglomération rassemble 74 communes dans un rayon de 30 kilomètres autour de Bourg-en-Bresse

lorsque c'est faisable. L'urgence climatique commande de développer ces deux pratiques aussi vite que possible. Or le contexte est favorable pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, une convergence est apparue avec l'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC01). Acteur majeur de la transition énergétique dans le Département de l'Ain, l'ALEC 01 investit depuis plusieurs années dans des actions de sensibilisation et de conseil en faveur de la mobilité durable et des changements de comportement de mobilité. L'Agence lance une campagne de sensibilisation aux nouvelles mobilités en direction des entreprises. Ce projet bénéficie d'un financement régional dans le cadre de l'appel à projets Pend'Aura. Elle s'étendra en 2020 et 2021 sur l'ensemble du département de l'Ain. Elle vise en priorité les territoires de la Plaine de l'Ain et du bassin de Bourg-en-Bresse. La CA3B s'y associe pour informer les entreprises sur ses nouveaux services de mobilité : réseau urbain, transport à la demande, vélos en libre-service et application de covoiturage instantané.

Ensuite une nouvelle application de covoiturage instantané est proposée à l'initiative de la CA3B. Elle facilite la formation d'équipes de covoiturage stables mais elle permet aussi de trouver un conducteur ou un passager à la dernière minute, d'où son nom de covoiturage instantané.

C'est dans ce contexte favorable que démarre l'action pilote décrite ci-après.

Une action pilote pour la mobilité domicile-travail

Cette action mobilise une dizaine d'entreprises et applique une méthode de travail innovante en vue de créer en leur sein un engagement durable en faveur des nouvelles mobilités. Les entreprises vont initier un dialogue pérenne sur la question des déplacements domicile-travail, préparer et lancer des mesures simples et concrètes adaptées à leur contexte et partager les idées et les retours d'expérience lors de réunions d'échanges inter-entreprises.

Il s'agit d'une action pilote conduite dans la perspective d'un déploiement ultérieur au-delà des dix entreprises participantes. Quatre principes sont testés :

Dialogue

Chaque entreprise participante implique la direction (DRH par exemple) et les instances représentatives du personnel. Les actions sont préparées et conduites dans un cadre de dialogue interne. Les séances d'échanges inter-entreprises impliquent les deux 'parties'.

Faisabilité

Les mesures choisies par chaque entreprise peuvent être mises en œuvre facilement et rapidement dans son propre contexte. Les échanges inter-entreprises et des apports extérieurs aident à comprendre ce qui est faisable.

Résultats

Le covoiturage domicile-travail et le télétravail ne peuvent évidemment pas s'étendre à tout le personnel. Comme le montre une étude récemment publiée⁴, on peut ambitionner de multiplier ces pratiques par un facteur de deux ou plus.

Entraînement mutuel

Les séances d'échanges inter-entreprise visent à créer une émulation et un enrichissement mutuel.

Une réunion publique clôturera le processus et donnera de la visibilité aux résultats obtenus.

Dix entreprises participantes

L'action implique une dizaine d'entreprises volontaires. Le terme 'entreprise' s'applique ici à tous les secteurs : privé marchand, privé non-marchand et public. Les entreprises participantes ont des profils variés : tertiaires ou industrielles, localisées plus ou moins loin du centre-ville et sur différents axes. Elles emploient au moins une centaine de personnes pour qu'il soit possible de faire des mises en relation en interne. Ultérieurement, le covoiturage pourra faire tache d'huile avec les salariés des établissements voisins, éventuellement plus petits.

À ce jour, aucune des entreprises contactées n'a refusé de participer.

Quatre mois pour réussir

L'action pilote comprend quatre étapes entre septembre et décembre 2019.

Septembre : former un groupe

Pour chaque entreprise :

- objectif : deux personnes (ou plus) s'engagent ensemble dans l'expérience (côté direction et côté personnel) ;
- activités : faire le point sur les efforts réalisés dans le passé en faveur du covoiturage domicile-travail et du télétravail ; comprendre ce qui a marché (ou pas) ; faire le point sur les différentes idées « qui sont dans l'air » au sein de l'entreprise.

Pour les dix entreprises :

- objectif : les relations au sein du groupe se forment ;
- activités : faire la connaissance des participants et de leurs entreprises ; arriver à une compréhension mutuelle du travail à faire et de ses objectifs.

⁴ autosBus(2019) Promotion du covoiturage en entreprise
www.autosbus.org/sites/default/files/EntreprisesEtCovoiturage.pdf

Octobre : devenir acteurs

Pour chaque entreprise :

- objectif : un « lieu » de dialogue pérenne est choisi pour traiter les questions de mobilité domicile-travail ;
- activités : dialoguer sur des actions concrètes considérées comme souhaitables (voir quelques idées en Annexe 3) ; identifier et contacter (tout ou partie) des personnes qui pratiquent déjà le covoiturage et/ou le télétravail ; faire remonter leurs attentes et suggestions.

Pour les dix entreprises :

- objectif : les membres du groupe considèrent que l'action pilote leur appartient et qu'ils en sont les moteurs ;
- activités : échanger sur les modalités de dialogue au sein des entreprises ; échanger sur les actions concrètes souhaitées ; s'informer sur les services de mobilité dans le Bassin de Bourg-en-Bresse ; s'informer sur la pratique du covoiturage domicile-travail et du télétravail à l'échelon national.

Novembre : devenir promoteurs

Pour chaque entreprise :

- objectif : l'entreprise se mobilise sur les résultats à obtenir et la façon de les obtenir ;
- activités : lancer les premières actions concrètes si possible ; définir les résultats à obtenir et la façon de les discuter périodiquement.

Pour les dix entreprises :

- objectif : les membres du groupe s'accordent sur ce qu'ils ont réussi et sur ce qu'ils aimeraient promouvoir auprès d'autres entreprises ;
- activités : échanger sur les actions concrètes mise en place, sur les résultats attendus, sur les premiers résultats obtenus ; s'informer sur les stratégies visant à obtenir une 'masse critique de covoitureurs' en intégrant les entreprises voisines ; s'informer sur la réglementation du covoiturage domicile-travail et du télétravail ; débattre sur les leçons de l'action pilote.

Décembre : engager la suite

Pour chaque entreprise : pérenniser le dialogue interne sur la mobilité.

Pour les dix entreprises : débattre sur les leçons apprises ; pérenniser le réseau inter-entreprises si c'est pertinent et l'élargir éventuellement.

Pour les acteurs locaux de la mobilité : comprendre les leçons apprises ; utiliser tout ou partie de ces leçons dans leurs programmes d'activités en direction d'autres entreprises.

En 2020

Un bilan de l'action pilote sera réalisé dans l'année 2020. Il examinera la pérennité des efforts entrepris et leurs résultats en termes de changement de mobilité et d'émissions de CO².

Questions pratiques

L'équipe projet

Parmi les initiateurs des travaux sur l'urgence climatique au sein du Conseil de développement, deux personnes se sont portées volontaires pour conduire bénévolement l'action pilote : Jean Paul Peulet (représentant l'ALEC01) et Jacques Toulemonde (représentant l'association autosBus). Leur travail est cadré par une lettre de mission du président de la CA3B (Annexe 1). C'est en s'appuyant sur leurs expériences professionnelles et leurs travaux antérieurs qu'ils proposent une méthode de travail innovante et des objectifs atteignables.

Intégrée à l'équipe projet, l'ALEC01 apporte un appui technique et méthodologique. Elle pourra ensuite capitaliser sur les leçons apprises et ainsi continuer à œuvrer à la promotion du covoiturage domicile-travail, avec pour objectif d'ancrer cette pratique sur le territoire de façon pérenne. Un salarié de l'ALEC01 participe à toutes les étapes du processus. Il s'agit de Paul Pommarel, recruté dans le cadre du projet Pend'Aura.

Carole Bertrand (CA3B) apporte une assistance pour la coordination avec son institution et les acteurs du territoire. Elle fait partie de la mission chargée du projet de territoire, du développement durable et du 'Plan Climat' (PCAET) sous couvert de la Direction générale des services.

Toutes ensemble, ces quatre personnes constituent « l'équipe projet ».

Le budget

La CA3B couvre les dépenses suivantes :

- buffets de clôture des trois réunions inter-entreprises (3 x 20 personnes)
- salle pour la réunion publique de décembre (50 à 200 personnes)
- frais de déplacement de témoins extérieurs (une ou deux personnes).

Dans le cadre du projet Pend'Aura, l'ALEC01 couvre les dépenses de reproduction de documents (100 à 200 documents de quelques pages chacun en photocopie).

La coordination

Des réunions de coordination sont organisées en tant que de besoin avec les acteurs de la mobilité du territoire, notamment la CA3B et l'ALEC01. Deux dates sont prévues au minimum :

- au lancement de la action, le mardi 3 septembre à 10h
- avant la réunion publique, début décembre

Une information sur l'avancement de l'action pilote est donnée régulièrement sur une liste de diffusion comprenant une quinzaine de personnes actives sur la mobilité dans le territoire.

La communication

Une information sera faite dans les médias locaux début octobre après la première réunion inter-entreprises. Cette information sera préparée avec les services compétents de la CA3B et de l'ALEC01.

Sauf accord de leur part, les noms des entreprises participantes ne seront pas cités.

Une autre information sera faite dans les médias locaux, et éventuellement nationaux, avant la réunion publique de décembre. Cette information sera discutée lors de la réunion de coordination de début décembre.

Calendrier

Réunions inter-entreprises 2019

de 9h à 12h suivies d'un buffet
dans les locaux d'une des entreprises participantes

Mardi 24 septembre

Mardi 22 octobre

Mardi 19 novembre

Réunion publique le jeudi 12 décembre

Ce calendrier est encore susceptible d'ajustements

ANNEXE 1 – Lettre de mission



Bourg-en-Bresse,
Le 11 juillet 2019

À l'attention de Messieurs
Jean-Paul PEULET et Jacques TOULEMONDE,
Membres du Conseil de développement

Affaire suivie par : Carole BERTRAND
Chargée de mission développement durable et démocratie de proximité
04 74 25 60 27

Objet : Lettre de mission (urgence climatique)

Messieurs,

chun autoz

Lors du Comité stratégique projet de territoire du 23 mai, le Conseil de développement m'a présenté ses travaux portant sur l'urgence climatique concernant trois domaines : mobilités, habitat, Agriculture-Alimentation.

Concernant les mobilités, les membres de ce Conseil proposent de mener une campagne visant à amener les principales entreprises du territoire à s'engager en faveur du covoiturage domicile-travail de leurs salariés. Je reconnais l'intérêt d'une telle campagne.

Vous m'avez dit être volontaires pour conduire bénévolement une campagne pilote mobilisant une dizaine d'entreprises selon les modalités que vous m'avez transmises et que vous avez présentées à Michel FONTAINE, Vice-président délégué au développement économique, à l'innovation et à l'emploi. Je vous invite également dans le cadre de ce travail à tenir informé de l'état d'avancement de vos travaux, Guillaume FAUVET, Vice-président délégué aux transports et aux mobilités et Yves CRISTIN, Conseiller délégué au développement durable et à l'environnement.

Enfin, je vous donne mon accord pour conduire cette expérimentation avec l'aide et sous le contrôle de la Direction Générale des Services. Dans l'hypothèse que cette expérimentation soit concluante, je m'engage à ce que la CA3B réfléchisse à un déploiement à plus grande échelle.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Amic de meev



Le Président,

Jean-François DEBAT
Jean-François DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes



3 avenue Arsène d'Arsonval - CS 88000
01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. 04 74 24 75 15 - Fax 04 74 24 75 13
courrier@ca3b.fr - www.ca3b.fr

Siret n° 200 071 751 000 16 - Code APE 8411Z

ANNEXE 2 – Liste des entreprises

Les noms des entreprises seront rendus publics ultérieurement si elles donnent leur accord.

Toutes les participations ne sont pas encore confirmées à ce jour.

Entreprise	Secteur	Localisation	Activité
1	Marchand	Extérieur	Industrie
2	Non Marchand	Centre-ville	Santé-social
3	Non Marchand	Proche périph	Santé-social
4	Public	Centre-ville	Services
5	Non Marchand	Centre-ville	Services
6	Non Marchand	Proche périph	Santé-social
7	Public	Centre-ville	Services
8	Marchand	Proche périph	Industrie
9	Marchand	Proche périph	Commerce
10	Public	Centre-ville	Service

ANNEXE 3 – Quelques actions concrètes envisageables

Repérer les équipages qui covoiturent déjà de façon informelle et les inciter à utiliser la nouvelle application de covoiturage instantané pour offrir des places restant libres ou trouver un dépannage en cas d'indisponibilité du conducteur.

Repérer les salariés résidant près les uns des autres ou sur le trajet d'un équipage qui covoiture déjà, et les inciter à faire un essai.

Inclure une invitation à covoiturer dans le processus d'embauche et d'accueil des nouveaux salariés.

Recontacter périodiquement les salariés covoitureurs pour les aider à résoudre d'éventuels problèmes.

Inciter à l'utilisation de la nouvelle application de covoiturage

- pour obtenir des statistiques de covoiturage et donner de la visibilité à l'évolution des résultats ;
- pour bénéficier des incitations mises en place par d'autres acteurs (ex : défis inter-entreprises, programmes de fidélisation) ;
- pour augmenter le potentiel de mise en relation aux entreprises voisines.

Créer des incitations au covoiturage propres à l'entreprise (ex : stationnement),